

Rapport du comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences

Témoignages

Le jeudi 29 juin 1972

Le comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences, signale que le comité a étudié le bill C-195, tendant à modifier la loi sur la formation professionnelle des adultes, et l'a chargé d'en faire rapport sans proposition d'amendement.

Le sénateur Chesley W. Carter, président du comité, a déclaré :

*Le président suppléant,
C. W. Carter*

Le président suppléant: Honorables sénateurs, je vous remercie de m'accorder l'honneur de présider cette réunion. Je sais que le temps nous est compté et que nous désirons aller aussi vite que possible.

M. John Meyer, directeur suppléant de la division de la formation de la Main-d'œuvre, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, est aujourd'hui parmi nous. Comment désirez-vous que nous procédions? Voulez-vous ouvrir une discussion générale puis étudier, article par article?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: Monsieur Meyer, désirez-vous faire une déclaration d'ouverture?

M. H. J. Meyer, directeur suppléant, division de la formation de la Main-d'œuvre, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: On ne m'a pas demandé d'en préparer une. Il me serait peut-être plus facile de répondre à toute question que les sénateurs voudraient poser au sujet de ce bill.

Le sénateur Smith: Je peux présenter toute une proposition. On nous a fait au Sénat, et dans l'appellation, un exposé très instructif sur le tenor de ce bill, exposé qui a été suivi par d'importants discours critiques et l'édifice est adjointif dans son sens le plus noble. Ceux-là mêmes qui ont fait des propositions au Sénat ont été présentés au milieu et dans un but préalable, il serait peut-être utile qu'ils exposent leurs questions au tenor, en cas où il n'y a pas eu de connaissance.

Le président suppléant: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Macdonald: Le tenor peut-il nous dire quel bien de personnes suivent les cours à l'heure actuelle?

M. Meyer: Il y aurait environ 50 000 stagiaires.

Le sénateur Macdonald: En vertu du régime actuel, il faut avoir fait partie de la formation avant pendant trois ans?

M. Meyer: Oui.

Le sénateur Macdonald: En vertu de ce nouveau bill, cela de l'application plus. Avez-vous fait des prévisions sur l'aug-

mentation du nombre des candidats et sur les possibilités de les loger dans les cours?

M. Meyer: Un peu moins de 50 p. 100 des personnes qui ne reçoivent pas d'affection à l'heure actuelle y auront droit à l'avenir. Mis à part cela, le fait nouveau c'est qu'on a chargé notre mandat mais que pour autant nous ayons des crédits supplémentaires. Pour le moins, je pense que le mode de sélection deviendra un peu plus difficile.

Le sénateur Egan: Est-ce que les personnes âgées et la femme mariées de relativement jeunes pensions ont le droit de participer à ces programmes de formation?

M. Meyer: En principe, oui, mais je pense qu'il faudrait un certain nombre de circonstances spéciales.

Le sénateur Egan: Ça n'est pas le cas dans notre province.

Le sénateur Macdonald: Je pense que le tenor peut dire quel est le programme en cours pour promouvoir l'emploi.

Le sénateur Egan: Je pense à, disons, un directeur de formation qui peut donner un cours de formation.

Le sénateur Macdonald: Vous voulez dire après qu'il se soit retiré de la formation?

M. Meyer: Il faudrait que les circonstances soient spéciales, depuis le moment où la formation a tout fait de préparer les personnes à l'emploi ou de les reconstruire. Je suppose qu'il y a un accord à ce que les retraités se soient retirés de la formation active.

Le sénateur Egan: Vous voulez dire un quelconque examen préalable?

M. Meyer: Ça n'est pas le cas. Il n'y a pas de membre aux conseils de la formation des centres de la Main-d'œuvre du Canada. Le tenor a un rapport aux intentions du bill et l'ancien tenor de cours de formation à ce sujet un tel. Comme je l'ai expliqué, le bill a pour but de permettre aux gens d'obtenir à des emplois plus intéressants et plus élevés.

Le sénateur Egan: Que faites-vous après qu'un stagiaire a terminé ses cours en fait d'emploi?

M. Meyer: Deux procédures de base existent. La première est de se voir un peu d'années dans le marché où le candidat à la Main-d'œuvre qui est responsable de l'application de cette personne à un cours de formation le fait passer dans cette période, conserve son statut, donne un peu d'années et fait à travers le Ministère pour travailler dans le marché, et dans le secteur du privé, à travers les offres d'emploi qui proviennent de l'industrie.

Le sénateur Egan: Pourquoi établir de temps en temps un tel examen préalable?